

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1341

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 55

A l'alinéa 6, après le mot :

« sanction »,

insérer les mots :

« de publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.